

même, il pourrait être souhaitable—et ici je me place strictement au niveau de la juridiction provinciale—de promouvoir, dans ce cas particulier, l'adoption d'objectifs et de normes. Ces normes provinciales laissent peut-être à désirer, mais elles n'en seraient pas moins souhaitables du point de vue provincial. C'est une raison de plus d'omettre le mot «national».

Je ne veux pas donner l'impression que je m'oppose à des normales nationales. Au contraire, je les juge essentielles. Nous devons administrer nos affaires nationales à l'échelle du pays et d'un océan à l'autre. Nous ne devons souffrir aucune exception. D'autre part, il faudrait, me semble-t-il, que le nouveau ministère puisse à l'occasion agir sur la scène internationale et promouvoir des normes internationales. Il faudrait aussi qu'il puisse, à l'occasion, s'occuper de recherches et prêter aide et soutien aux provinces qui appliquent des normes de portée provinciale. J'espère aussi qu'il sera en mesure d'appuyer les provinces et les municipalités qui veulent se donner des normes supérieures aux normes nationales.

Bref, je demande que l'administration du ministère se fasse sous le signe de la souplesse, tout en précisant que nos propres mesures législatives concernant les affaires nationales du Canada et des domaines où le gouvernement fédéral a compétence devraient être de portée nationale. A mon avis, le mot «national» devrait figurer maintes fois dans des lois particulières, mais il ne devrait pas être inséré dans l'article à l'étude qui définit l'éventail complet des activités du ministère, parce qu'il aurait alors pour effet de limiter ces activités à la réalisation de normes et d'objectifs nationaux.

M. Harding: Si je puis commenter pendant quelques moments...

M. le président: A l'ordre. En toute déférence, il faudrait que la présidence ait une occasion d'accorder la parole aux députés avant qu'ils commencent à parler. Le député de Kootenay-Ouest a la parole.

M. Harding: Je vous remercie, monsieur le président. Puis-je commenter la déclaration du ministre? Je me réjouis de l'entendre réitérer l'intérêt qu'il porte aux normes nationales, mais je veux indiquer clairement que l'honorable représentant ne fait que jouer sur les mots. Qu'il lise l'article. Il dit en réalité: laissons cette question vague afin que les provinces puissent établir des normes supérieures aux normes nationales. A mon avis, la question est laissée vague afin que les provinces puissent établir des normes inférieures aux normes nationales.

L'hon. M. Davis: Pas dans les domaines de compétence fédérale.

M. Harding: Revenons à l'article. Il stipule que l'intention est d'amorcer, recommander, entreprendre et coordonner les programmes du gouvernement du Canada. Nous ne parlons pas des provinces, mais du gouvernement du Canada. Et quel genre de programme? Des programmes conçus pour favoriser l'établissement ou l'adoption d'objectifs ou de normes relatifs à la qualité de l'environnement ou à la lutte contre la pollution. Nous parlons ici de programmes du gouvernement fédéral et c'est pourquoi nous insistons afin que le ministre se penche encore une fois sur cet article. Nous voulons des objectifs nationaux.

[L'hon. M. Davis.]

Le ministre a aussi prétendu que la terminologie que nous suggérons pourrait limiter notre travail à l'échelle internationale. Bien, qu'il y mette le mot «internationaux». Ce n'est pas plus compliqué que cela. Disons alors «nationaux ou internationaux» peu me chaut. Mais je crains qu'il rend un mauvais service au projet de loi, au public en général et aux intentions du Parlement relativement à cette mesure, à moins qu'il ne veuille bien ajouter le mot «nationaux» dans cet article. J'insiste encore pour que le ministre accepte la nouvelle définition. Nous voulons des normes nationales. Le ministre nous a dit qu'il les voulait lui aussi et qu'il compte bien travailler en ce sens.

• (3.30 p.m.)

Tout ce que nous demandons au ministre, c'est d'inclure ce mot dans la mesure législative et de nous débarasser des dispositions vagues qui pourraient signifier n'importe quoi. J'exhorte de nouveau le ministre à relire la partie du bill qui traite des programmes fédéraux. Nous devons être bien fermement résolus à faire connaître aux industries, aux organisations, aux gouvernements et aux particuliers au Canada, les hauts objectifs auxquels nous tendons et à leur signaler qu'ils figurent dans la loi. Sans ce mot-là, la disposition pourrait signifier n'importe quoi et c'est exactement ce qui va arriver dans les années à venir.

M. Baldwin: Monsieur le président, j'ai déjà dit que j'allais appuyer la motion, mais comme le ministre est là, j'aimerais lui poser une question ou deux. Je le fais de façon objective, car je me rends compte des problèmes qui le sollicitent. Aux termes de la constitution actuelle, tout gouvernement fédéral s'expose à de graves problèmes en s'attaquant à la question de l'environnement. La question n'est pas de savoir ce qu'il faut faire. D'après ce que je connais du ministre et d'après ce qu'il a dit, j'ai le sentiment qu'il aimerait aller plus loin que ne le fait cette mesure. Il conviendra cependant avec moi que la juridiction fédérale se limite actuellement au droit pénal. C'est la pierre angulaire de notre juridiction et elle n'offre que des possibilités limitées au gouvernement fédéral.

J'ai entendu ce matin à Radio-Canada qu'une certaine mesure venait d'être adoptée en Alberta. Elle prévoit l'adoption de règlements. Étant donné que cette mesure traite de sujets relevant de la juridiction provinciale, il a été possible à l'Assemblée législative de prévoir des réglementations plutôt que d'imposer simplement des sanctions. Des sanctions sont cependant essentielles. Nos grandes sociétés de même que nos concitoyens doivent admettre que toute infraction aux normes de sécurité relatives à l'environnement doit entraîner une sanction, sans doute sous forme d'amende. Par contre, le droit du gouvernement fédéral d'imposer des règlements, ce qui est très important, est très limité à l'heure actuelle. Les règlements sont élaborés en tenant compte du Code criminel et c'est ce qui pose de graves difficultés.

Il n'est pas nécessaire que je m'étende davantage sur l'importance de cette question. Bien que j'aurais beaucoup à dire au sujet d'autres parties de ce bill et que je soulèverai des objections, je suis pleinement d'accord pour ce qui est de l'environnement et des tentatives—aussi imparfaites soient-elles—de mettre l'ensemble des